

Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord



Liberté Égalité Fraternité

V5 27 10 2025

## <u>Demande d'instruction</u> <u>de création, modification, suppression de balisage</u>

Dossier à compléter par le porteur de projet et à transmettre à : spb.pat.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr Porteur du projet Nom de l'organisme SIRET Nom de son représentant Qualité du représentant Adresse Description du projet Justification de la création, modification ou suppression du balisage Documents à fournir Dossier de présentation du projet avec la description de l'impact sur la navigation et l'explication du financement du Cartes de la zone impactée actuellement Cartes de la zone impactée après réalisation du projet Levée bathymétrique (si existant) Les positions devront être en WGS84 au format deg°min,déc' avec 3 chiffres après la virgule En signant cette demande, le porteur du projet s'engage : À financer, le cas échéant : la mise en place, l'entretien et le renouvellement éventuel du balisage À réaliser le contrôle de conformité du balisage À informer la préfecture maritime et/ou le sémaphore et/ou la capitainerie, de l'état du balisage dans les plus brefs délais, en mettant en copie le service des phares et balises, afin de transmettre l'information nautique Fait à

Signature